

# GUIDE DE PROCÉDURE RETKOOP

## À DESTINATION DES MANDATAIRES

### Régies d'avance :

#### **Qu'est-ce qu'une régie d'avance ?**

Une régie d'avance est la possibilité légale de déplacer une petite partie des avoirs bancaires de la coopérative scolaire vers le compte personnel d'un enseignant de l'école.

#### **Pour quoi faire ?**

**C'est un outil qui permet aux collègues (autre que la mandataire) de pouvoir gérer un petit budget pour le fonctionnement quotidien de leurs classes, sans avoir à avancer l'argent.**

Par exemple, en maternelle, les enseignants font souvent des petits achats pour faire de la cuisine. Au lieu de demander un remboursement à chaque fois, il peut être décidé en conseil de coopérative que chaque classe reçoive un budget (maximum 150 €).

**La régie d'avance ne correspond en aucun cas à un achat unique, mais à des petits achats (moins de 50€).** Les gros achats doivent être inscrits dans la comptabilité (1 ligne dans retkoop, associée à une facture, et une colonne de ventilation). Soit l'enseignant avance les frais, puis se fait rembourser par la coopérative, soit la coop paie directement la facture.

#### **Fonctionnement**

Dès que cette régie d'avance est placée sur le compte de l'enseignant, il s'engage à tenir une mini-comptabilité sur un support annexe (petit cahier par exemple), garder la trace de chacun de ses achats (tickets de caisse en particulier, factures, éventuellement un justificatif pour un achat sans ticket)

Bien entendu, ces achats sont destinés à des activités éducatives et devront être intégrées dans la comptabilité de la coopérative scolaire, mais d'une manière beaucoup moins contraignante que s'il fallait inscrire une opération par achat de chaque enseignant.

En fin d'année scolaire, tous les reliquats de régies d'avances doivent être restitués à la coopérative de l'école afin que le bilan de celle-ci puisse être établi. Les régies d'avances doivent donc être à zéro en fin d'exercice comptable.

# Sur retkoop, dans votre dossier coop, vous devez entrer dans le cahier de comptabilité (version visualisation classique) :

The screenshot shows the 'Le cahier de compta. 2021 - 2022' page on the retkoop website. At the top, there is a navigation bar with a video forum link and a link to 'entre les membres de votre Coopérative Scolaire'. Below this, there are three main colored boxes: a pink box on the left with text about the 2021-2022 school year deadline (September 30), a green box on the right with a 'Change de mandataire et/ou de signature(s)' button, and a central white area with the title 'Le cahier de compta. 2021 - 2022'. The central area contains several interactive elements: a 'Création d'une écriture comptable' button with a dropdown for 'en portrait, format A4, format écran'; a 'Ventilation automatique' button; a 'Visualisation classique' button; and two informational boxes at the bottom regarding 'L'arrêté de caisse' and 'Les subventions'. On the left side of the main content area, there is a sidebar with 'Identité de la coop.' and 'Informations à propos de l'École Maternelle Les Plantes', followed by a section for the current school year (2021-2022) with a 'le Compte-Rendu 2022' button, and a list of archives for previous years.

Avant de devoir enregistrer les régies d'avance que vous confiez à vos collègues, il vous faut remplir les formulaires ([en ligne sur le site](#)) en doubles exemplaires, les premiers pour la comptabilité de votre coopérative, les seconds pour chacun des collègues qui prennent une régie d'avance.

Enregistrement du versement de la régie d'avance :

Premiers éléments à inscrire : les différents éléments de l'opération comptable : n° de pièce jointe, date, libellé, n° du chèque.

Comptes de trésorerie											
A	n° de P.J. B	C	Date *	Libellé des opérations *	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement d'écritures, etc. G	Point- age H	Régie montant versé I	d'avance montant expliqué J	512 : Entrées K	Caisse d'Épargne Sorties L
0			01/09/2013	Excédent ou déficit reporté :							
1	D1		15/09/2013	ACHAT CALENDRIERS	12364569						73,20
2	D2		18/09/2013	ACHAT CARREFOUR	125459888		X				82,07
3	R1		19/09/2013	VENTE CALENDRIERS						60,00	
4	R2		26/09/2013	VERSEMENT COTISATIONS						84,00	
5	INTERNE		28/09/2013	MOUVEMENT INTERNE						100,00	
6	D3		03/10/2013	ACHAT LOTO COOPERATIVE	1458965478						272,00
7	D4		05/10/2013	COTISATION OCCE	56896544						78,25
8	R3		10/10/2013	RECETTE LOTO						416,00	
9	R4		09/11/2013	VENTE TRAVAUX COOPERATIFS						65,00	
10	R5		18/11/2013	VENTE LOTO						458,50	
11			20/09/2013	participation des parents coop cycle							
12			20/09/2013	participation des parents coop cycle							
13			20/09/2013	participation des parents coop cycle							
14			20/09/2013	participation des parents coop cycle							
15			11/12/2013	VENTE PHOTOS		PHOTOS				500,00	
16			11/12/2013	ACHAT PHOTO		PHOTOS					300,00
17			11/12/2013	ACHAT PHOTO		PHOTOS					300,00
18			11/12/2013	VENTE PHOTOS		PHOTOS				500,00	
19	Rég AV1		11/12/2013	Régie d'avance classe 1	123456789			100,00			100,00
20				Effacer la date		ou choisir dans cette liste					
				* :saisie obligatoire	Récapitulation			100,00	0,00	2 183,50	1 155,52

Seconde étape : inscrire le montant de la régie dans la colonne « Montant versé » des Régies d'avance. Dans l'exemple, la régie d'avance est de 100,00 euros.

Enfin, il faut enregistrer le chèque lui-même puisqu'il a été confié au (à la) collègue qui va l'encaisser. Il faut donc l'inscrire en sortie du compte courant.

**MAIS IL NE FAUT RIEN INSCRIRE DANS LES COLONNES DE VENTILATION !**

En effet, l'argent qui vient d'être confié à une tierce personne n'est, pour l'instant pas dépensé, et il n'a fait que changer de localisation en passant du compte de la coopérative au compte personnel de l'enseignant(e). La coopérative scolaire n'est ni plus riche ni moins riche qu'avant le déplacement de cette somme : il ne faut donc rien ventiler, cela sera fait au retour de régie d'avance.

Enregistrement du **retour** de régie d'avance :

**ATTENTION : LES RETOURS DE REGIES D'AVANCE DOIVENT POUR L'INSTANT SE FAIRE SUR LE CAHIER EN VENTILATION MANUELLE ; LE PROCEDURE EN VENTILATION AUTOMATIQUE ATTEND D'ÊTRE FINALISE AU NIVEAU DE LA PROGRAMMATION ;**

Avant la clôture des comptes en fin d'année scolaire, toutes les régies d'avance doivent être remises à zéro et l'argent non dépensé doit revenir à la coopérative scolaire. En effet, pour faire le bilan et connaître la situation comptable de la coopérative, tous ses avoirs doivent être comptabilisés et donc lui revenir.

Chacun de vos collègues va donc vous faire un chèque de restitution des sommes qui n'ont pas été dépensées, et vous allez encaisser les chèques et comptabiliser les dépenses.

Premiers éléments à inscrire : les différents éléments de l'opération comptable : n° de pièce jointe, date, libellé.

Comptes de trésorerie												
A	n° de P.J. B	C	Date * D	Libellé des opérations * E	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement écritures, etc. G	Point-âge H	Régie d'avance montant versé I	d'avance montant expliqué J	512: Caisse d'Épargne		
										Entrées K	Sorties L	
0			01/09/2013	Excédent ou déficit reporté:								
1	D1		15/09/2013	ACHAT CALENDRIERS	12364569						73,20	
2	D2		18/09/2013	ACHAT CARREFOUR	125459888		X				32,07	
3	R1		19/09/2013	VENTE CALENDRIERS						60,00		
4			20/09/2013	participation des parents coop cycle								
5			20/09/2013	participation des parents coop cycle								
6			20/09/2013	participation des parents coop cycle								
7			20/09/2013	participation des parents coop cycle								
8	R2		26/09/2013	VERSEMENT COTISATIONS						84,00		
9	INTERNE		28/09/2013	MOVUEMENT INTERNE						100,00		
10	D3		03/10/2013	ACHAT LOTO COOPERATIVE	1458965478						272,00	
11	D4		05/10/2013	COTISATION OCCE	56896544						78,25	
12	R4		09/11/2013	VENTE TRAVAUX COOPERATIFS						65,00		
13	R5		19/11/2013	VENTE LOTO						458,50		
14			11/12/2013	ACHAT PHOTO							300,00	
15			11/12/2013	ACHAT PHOTO							300,00	
16			11/12/2013	VENTE PHOTOS						500,00		
17			11/12/2013	VENTE PHOTOS						500,00		
18	Rég AV1		14/12/2013	Régie d'avance classe 1	123456789			100,00			100,00	
19	Rég AV1		30/06/2014	Retour sur régie d'avance classe 1					29,00		29,00	
20												
				* : saisie obligatoire								
				Récapitulation					100,00	29,00	1 796,50	1 155,52

Il faut maintenant différencier le montant qui est rendu de celui qui a été dépensé. Prenons pour exemple la situation suivante :

- Régie d'avance versée = 100 €
- Montant rendu = 29 €
- Montant dépensé = 71 €

Le montant non dépensé appartient toujours à la coopérative scolaire et va changer de localisation en sens inverse de celui du versement. **Il n'y aura donc pas de ventilation pour le montant rendu.**

Première ligne d'écriture 29 € rendus à inscrire en entrée sur le compte courant et dans les montants expliqués des Régies d'avance.

Pour cette ligne, pas de ventilation. L'argent change de lieu pour revenir sur le compte courant de la coopérative ; il n'y a ni enrichissement ni appauvrissement de la coopérative, donc pas de ventilation.

Comptes de f																		
Pointage H	Régie d'avance		512 : Caisse d'Épargne		n° 123456789 Soldes M	530 : Caisse		Soldes S	Situation générale W	Modification X	Suppression Y	Comptes de f						
	montant versé I	montant expliqué J	Entrées K	Sorties L		Entrées Q	Sorties R					6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	6281 Cotisations à l'OCCE 999 AB	6282 Assurances AC			
-					414,94			0,00	414,94									
X					73,20			0,00	341,74									
-					32,07			0,00	309,67									
-			60,00		369,67		116,00	116,00	485,67									
-					369,67			116,00	485,67									
-					369,67			116,00	485,67									
-					369,67			116,00	485,67									
-					369,67			116,00	485,67									
-					369,67			116,00	485,67									
-					369,67			116,00	485,67									
-					84,00			453,67	569,67									
-					100,00			553,67	569,67									
-							272,00	281,67	16,00	297,67								
-							78,25	203,42	16,00	219,42								
-							65,00	268,42	16,00	284,42								
-							458,50	726,92	16,00	742,92								
-							300,00	426,92	16,00	442,92								
-							300,00	126,92	16,00	142,92								
-							500,00	626,92	16,00	642,92								
-							500,00	1126,92	16,00	1142,92								
-	100,00						100,00	1026,92	16,00	1042,92								
-			29,00					1055,92	16,00	1071,92								
-			71,00					1055,92	16,00	1071,92								
Total des comptes de fonctionnement :													945,20	71,00	78,25			

Seconde ligne à écrire : les 71 € dépensés à inscrire dans les montants expliqués des Régies d'avance et à ventiler en Charges d'Activités Educatives.

L'argent non rendu a été dépensé ; il faut donc l'inscrire en dépenses dans la colonne 6180.

Remarques :

- Il est possible d'inscrire les deux opérations sur la même ligne (restitution de l'argent non dépensé et explication de l'argent dépensé), mais cela peut apparaître compliqué à lire.
- Le total des montants versés et des montants expliqués des régies d'avances doivent être égaux en fin d'exercice comptable.

	X		100,00	
	X			
	X			
	X			
	X			
	X			
	X		150,00	
	X			
Pointage		Régie d'avance		
H		versé		
		retourné ou		
		expliqué		
	X			250,00
Apitulation :			550,00	550,00

**Exemple de régies d'avances complètes (versées puis soldes reversés) :**

Comptes de trésorerie												
A	n° de P.J. B	Date * C	Libellé des opérations * E	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement d'écritures, etc. G	Pointage H	Régie d'avance		512 :		n° 666 Sol	
							montant versé I	montant expliqué J	Entrées K	Banque Route Sorties L		
0		01/09/2006	Excédent ou déficit reporté :									
1		21/11/2006	régie d'avance classe B			-	150,00					150,00
2		21/11/2006	régie d'avance classe A	123456		-	150,00					150,00
3		21/06/2007	Utilisation de régie d'avance classe A			-		100,00				
4		21/06/2007	Utilisation de régie d'avance classe B			-		120,00				
5		22/06/2007	retour sur régie d'avance classe A			-		50,00	50,00			
6		22/06/2007	retour sur régie d'avance classe B			-		30,00	30,00			
7		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
			Récapitulation				300,00	300,00	80,00			300,00

Versements : opérations 1 et 2 : deux régies d'avance de 150,00 € chacune

Montants utilisés : opérations 3 et 4 : 100,00 € et 120,00 € utilisés par les classes (à ventiler en « Charges des activités éducatives »)

Montants rendus : opérations 5 et 6 : rendus : 50,00 € et 30,00 €.

Pour ce qui est des comptes de fonctionnement :

Régie d'avance	montant versé I	montant expliqué J	512 : Entrées K	Banque Route Sorties L	n° 666 888 777 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S	Situation générale W	Modification Suppression X	6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	6281 Cotisations à l'IOCE 999 AB
	150,00			150,00	-254,00			0,00	-508,00				
	150,00			150,00	-404,00			0,00	-658,00				
		100,00			-554,00			0,00	-808,00				
		120,00			-554,00			0,00	-808,00				
		50,00	50,00		-504,00			0,00	-758,00			100,00	
		30,00	30,00		-474,00			0,00	-728,00			120,00	
	300,00	300,00	80,00	300,00	-474,00	0,00	0,00	0,00	-728,00	Valider et calculer	0,00	220,00	0,00
										Total des comptes de fonctionnement :	0,00	220,00	0,00

Opérations 1 et 2 (versement) : pas de ventilation

Opérations 3 et 4 (montants dépensés) : ventilation en 6180 car ces montants n'appartiennent plus à la coopérative scolaire.

Opérations 5 et 6 : transfert en retour de montants non dépensés appartenant à la coopérative, donc pas de ventilation.

Remarque : les montants versés et expliqués des régies d'avance sont égaux (300 €) en fin de parcours.